

Let's go digital 2023

L'action « *PC-Privé* » vous permet d'acquérir, en tant que salarié-e de la Banque de Luxembourg, des outils informatiques ou audiovisuels de dernière génération à des conditions avantageuses.

Modalités de paiement

Le matériel que vous avez pu acquérir dans le cadre de l'action « PC-Privé » est payable en **36 mensualités**.

La première mensualité sera automatiquement prélevée de votre compte public le 1^{er} avril 2023.

La dernière mensualité sera donc prélevée le 1^{er} mars 2026.

N'oubliez pas d'**approvisionner votre compte public** pour les prochaines échéances.

En cas de départ anticipé

Si vous quittez la Banque avant le 1^{er} mars 2026, la **totalité** de la somme restante due sera à verser **avant** votre départ.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous avez bénéficié d'un avantage financier du fait des tarifs préférentiels obtenus par la Banque dans le cadre de l'achat groupé du matériel, ainsi que d'une **contribution financière de la Banque** au prix d'achat d'une grande partie du matériel proposé.

Par conséquent, **en cas de départ**, la somme restante due prendra en compte le recalcul de cette contribution de la Banque **au prorata** du temps restant à courir du jour de votre départ de l'effectif jusqu'au **1^{er} mars 2026**. Un décompte vous sera remis.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les **paiements**, merci de contacter par mail **&Comptes Employes** (comptes.employes@bd.lu).

Pour tout renseignement complémentaire concernant les **produits**, merci de contacter par mail **&PC-Privé** (pc.prive@bd.lu).